

Service recouvrement REC - 002

Pour tout renseignement, contacter le service recouvrement :

- recouvrement@cavimac.fr
- Imprimés accessibles sur notre site www.cavimac.fr

**DEMANDE DE MINORATION
DES COTISATIONS MALADIE ET
VIEILLESSE**



Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Identification de la collectivité

Responsable de la collectivité

Nom : Prénoms :
(dans l'ordre de l'état civil)

Titre / Fonction :

Nom de la collectivité :

N° SIRET :

Numéro de la collectivité :

Adresse du siège de la collectivité :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :@

Identification de la personne à contacter > cf rubrique n°1 de la notice

Nom : Prénoms :

Adresse de résidence :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :@

Activités procurant des ressources à la collectivité (à remplir obligatoirement) > cf rubrique n°2 de la notice

.....
.....
.....

Motifs fournis à l'appui de la demande (à remplir obligatoirement) > cf rubrique n°3 de la notice

.....
.....
.....

Certification de la déclaration par la collectivité

Je soussigné(e) Nom : Prénoms :

atteste, en qualité de ou par mandat de

l'exactitude de la déclaration de ressources annexée à la présente demande.

Fait à , le

Signature

Cachet de la collectivité

Ressources perçues en 2022

A - Produits du travail

1-Revenus des personnes > cf rubrique A -1 de la notice

2-Ressources collectives > cf rubrique A -2 de la notice

Salaires nets y compris indemnités journalières		Indemnités perçues	
Honoraires professionnels		Part des résultats des exploitations et entreprises	
Indemnités diverses		Estimation des produits auto-consommés (de la ferme, du jardin)	
Droits d'auteurs		Offrandes reçues à l'occasion d'actes culturels y compris offrandes de messes	
Offrandes reçues personnellement à l'occasion d'actes culturels y compris offrandes de messes			
Sous-total 1 (ST1)	€	Sous-total 2 (ST2)	€
		Total A =>Produits du travail (ST1 + ST2)	€

B- Produits des pensions et des allocations > cf rubrique B de la notice

Pensions vieillesse et allocations FSV/ASPA versées par la Cavimac	
Pensions vieillesse et allocations FSV/ASPA versées par d'autres organismes de Sécurité sociale	
Pensions d'invalidité, civiles ou militaires, et Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	
Pensions des organismes de retraite complémentaires et de prévoyance	
Autres allocations non contributives (à préciser) : allocation logement, allocation aux adultes handicapés (AAH) ...	
Total B = Produits des retraites	€

C- Autres revenus > cf rubrique C de la notice

Produits financiers nets	
Revenus nets des biens patrimoniaux des membres affectés à la collectivité	
Revenus des biens immobiliers de la collectivité	
Donations, legs et apports	
Dons et quêtes :	
> en espèces	
> en nature : méthode de calcul cf rubrique C alinéa 3	
Aide à la collectivité des associations ou oeuvres proches de celle-ci	
Participation des associations / oeuvres liées à la collectivité	
Prise en charge des cotisations de Sécurité sociale par un organisme tiers (Fondation nationale du Clergé, Diocèse...)	
Autres revenus	
Total C = Autres revenus	€

D- Avantages en nature (individuels ou collectifs) > cf rubrique D de la notice

Avantages en nature comptabilisés pour leur valeur réelle	
Avantages en nature évalués forfaitairement :	
> logement	
> alimentation	
Total D = Avantages en nature	€

Les sommes indiquées en A, B, C et D doivent être reportées au tableau figurant au I. de la page 3.

Détermination de la moyenne des ressources par membre (ne pas reporter les centimes)

I. - Ressources brutes de la collectivité en 2022 > cf rubrique I de la notice

(Ces montants doivent être justifiés par les éléments fournis en page 2)

TOTAL I : €

	Montants	Part relative
dont : A - Produits du travail	€	%
B - Produits des pensions	€	%
C - Autres revenus	€	%
D - Avantages en nature	€	%
Total I (à reporter ci-dessus)	€	100 %

II. - Cotisations versées au régime des cultes > cf rubrique II de la notice

TOTAL II : €

L'effectif des cotisants au 01/01/2023 est celui figurant sur le bordereau d'appel de cotisations du mois de janvier 2023	Effectif cotisants au 01/01/2023	Montants des cotisations majorées	Total
- Maladie - régime normal	X	2 940 €	= €
- Maladie - régime particulier	X	1 676 €	= €
- Vieillesse - régime obligatoire	X	3 657 €	= €
- Vieillesse - régime volontaire	X	3 602 €	= €
Total II (à reporter ci-dessus)			<input style="width: 100px;" type="text"/> €

Les sommes saisies dans la zone «montant des cotisations majorées» correspondent au montant moyen des cotisations afférentes à la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

III. - Ressources nettes de la collectivité en 2022 > cf rubrique III de la notice

TOTAL III : €
(= Total I moins Total II)

IV. - Effectif total de la collectivité au 01/01/2023 > cf rubrique IV de la notice

TOTAL IV : €

Cotisants Cavimac	Cotisants autres Régimes résidant en France	Tous les pensionnés résidant en France	Ayant droits résidant en France	Total

V. - Moyenne des ressources par membre

Moyenne des ressources brutes : $\frac{\text{TOTAL I}}{\text{TOTAL IV}}$: _____ = _____ €

Moyenne des ressources nettes : $\frac{\text{TOTAL III}}{\text{TOTAL IV}}$: _____ = _____ €

En cas de fraude sociale en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (CSS, art. L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale), vous encourez des sanctions et êtes passibles d'amende et/ou d'emprisonnement voire de pénalités financières (CSS, art. L. 114-16-2).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et le règlement général UE 2016/ 679 s'appliquent aux réponses faites sur ce formulaire. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la déléguée à la protection des données : dpo@cavimac.fr